

**PROCÈS-VERBAL****29^e séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2021-2026**Jeudi 05 juin 2025**

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Excusés : Luna Angelino
Marine Barreto
Gabriel Campos Valente
Jamila Dahbi Rio
Christophe Hornung
Luca Hoser
Pascal Meylan
Serge Romanens
Brendon Vullo

Absent : Maxime Saby

Il est 20h02, Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre cette 29^{ème} séance de la législature 2021-2026, il salue le public, la presse, il n'y en a pas ce soir. Soyez toutes et tous les bienvenus, il salue la Municipalité, Madame Jennifer DAGON, Monsieur Denis FAVRE et Monsieur Blaise JAUNIN, en sachant que Madame la Syndique Claudia PERRIN et Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER sont excusés pour ce soir. Comme vous pouvez le constater, notre secrétaire Afrodite ISMAJLI est malade, c'est donc Romain BIRBAUM, Vice-Président, qui va officier comme secrétaire à l'intérim pour ce soir.

Je vous demanderai, à chaque intervention, de donner vos noms et prénoms pour faciliter le PV, il sera enregistré. Je demande également, suite à la remarque du Conseiller Thierry HENRY lors de la dernière séance, que lorsqu'il y a des discussions ou une lecture d'un rapport, qu'il n'y ait pas trop de chuchotage, cela complique aussi l'enregistrement pour le PV.

Vous avez été toutes et tous convoqués dans les délais par la lettre datée du 21 mai 2025. Nous allons procéder à l'appel. Je donne la parole à notre secrétaire Romain BIRBAUM.

1. Appel

Nous sommes 45 Conseillères et Conseillers présents sur 55. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Rapport N°73/2025 « Réponse au postulat de M. Serge Romanens et consorts concernant l'engagement d'une société privée pour la surveillance du stationnement »
7. Préavis N°74/2025 « Demande de crédit de construction de CHF 235 000,00 pour un écopoint avec containers enterrés au chemin de Sous-Mont »
8. Préavis N°75/2025 « Demande de crédit complémentaire et modification au budget 2025 pour l'Auberge communale de La Charrue »
9. Rapport N°76/2025 « Réponse au postulat de Mme Nadia Pisani Ben Nsir concernant la réaffectation totale ou partielle de l'Auberge de la Charrue en lieu d'accueil ou cantine scolaire »
10. Préavis N°77/2025 « Demande de crédit de CHF 83 000,00 pour la mise à jour des réseaux informatiques »
11. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
12. Informations et présentation des Commissions permanentes au Conseil communal
13. Propositions individuelles et divers

- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Le Président **Guillaume DERIAZ** demande si quelqu'un en souhaite la lecture.
Ce n'est pas le cas. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet du PV.

Plusieurs demandes de corrections sont faites et reprise dans le PV du 27 mars 2025.

- Le PV est accepté à une large majorité, moins 3 abstentions et 1 avis contraire

4. Communications du bureau :

Le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole.

Il tenait à remercier les commissions permanentes et techniques pour le respect des délais et la nouvelle procédure mise en place par votre Bureau ; soit de l'envoi par voie électronique des rapports signés, ceci afin de gagner un peu de temps pour la diffusion sur les sites de la Commune. Sur ce dernier point il voulait s'excuser, il y a eu quelques rapports qui ont été transmis au greffe seulement ce mardi matin.

Le 3 juillet prochain, le Bureau organisera un after-work à la Roulotte de Romanel-plage, vous êtes toutes et tous les bienvenus. L'organisation de la fête nationale qui aura lieu le 31 juillet, avec la partie officielle et le 1^{er} août avec une balade gourmande organisée par le Comité du GSL a déjà bien débutée. Le Bureau a pour tâche de trouver un ou une jeune du village pour la lecture du pacte 1291 le 31 juillet. Si vous connaissez une personne qui serait intéressée veuillez en informer le Bureau.

Puis une dernière petite communication, le 19 juin aura lieu le dernier conseil du 1^{er} semestre, je demande donc à tous les Présidents des Commissions permanentes et des Commissions techniques qui ont œuvré ce 1^{er} semestre de remettre leur liste de présence pour le paiement des jetons.

5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipal)

Les communications ont été transmises par voie électronique le mardi 3 juin 2025. Les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à la discussion mais vous pouvez revenir dans les divers.

Nomination de M. Oppliger au CODIR de l'ASIGOS

Parmi les changements apportés par la nouvelle version des statuts de l'ASIGOS, le doublement de membres au comité directeur (CODIR) a demandé des municipalités qu'elles désignent de nouveaux représentants.

Pour notre commune, c'est M. Oppliger qui a été élu à ce poste et qui a donc rejoint Mme Dagon jusqu'au 30 juin 2026.

Reconnaissance de la SUVA pour la commune de Romanel-sur-Lausanne

La commune de Romanel-sur-Lausanne a été reconnue par la SUVA pour son engagement dans le cadre de l'initiative « Incitation pour réinsertion professionnelle ».

La Municipalité se félicite de cette reconnaissance qui démontre son implication et sa volonté, en particulier dans ce domaine spécifique de la gestion des ressources humaines.

Reprise du concours Peytrequin

2025 a vu la reprise du concours Peytrequin par la Municipalité, en partenariat avec la direction de l'établissement scolaire et les enseignants, après une pause de quelques années qui a permis un dépoussiérage du concept et du règlement pour que le concours renoue avec les coutumes locales et assure sa pérennité.

Rappelons que ce concours rassemble tous les enfants scolarisés à Romanel-sur-Lausanne qui doivent présenter des oeuvres (dessin, peinture ou collage), évaluées par un jury de cinq personnes et récompensées par des livres.

Complexe scolaire des Esserpys – résultats du mandat d'étude parallèle

Le collège d'experts nommé dans le cadre du mandat d'étude parallèle pour le complexe scolaire des Esserpys a retenu, à l'unanimité, le projet du bureau AAPA SA. Ce bureau se verra ainsi confier, de concert avec l'ASIGOS, la poursuite des études du projet.

Les membres du Conseil seront prochainement invités au vernissage et à l'exposition organisés par le comité de pilotage, qui présentera en particulier les différents projets soumis, ainsi que les critères qui ont conduit à ce choix.

État d'avancement des projets du bureau technique

La Municipalité vous présente ci-dessous un point de situation des projets techniques communaux :

Routes et signalisations

Modération de vitesse sur le territoire communal

Sur la base du plan de modération des vitesses élaboré par le bureau technique et présenté à la commission d'urbanisme le 11 décembre 2023, un dossier de demande de légalisation des zones 30 km/h a été déposé à la DGMR en novembre 2024. Une fois la procédure de légalisation terminée, la Municipalité mettra en soumission le marquage et la signalisation qui feront l'objet d'un prochain préavis fin 2025, début 2026.

Réaménagement du chemin des Terreaux et du haut du chemin du Village

A la suite du préavis 52-24, les études de mobilités et d'aménagement du chemin des Terreaux et du haut du chemin du Village ont été menées et le projet a été validé par la Municipalité. La CUR a été convoquée pour la présentation du projet en vue de sa transmission à la DGMR pour la suite de la procédure. Le dépôt d'un préavis de construction en 2026 est souhaité.

Aménagement de la place de la Gare

Le projet d'aménagement de la place de la Gare faisant suite aux travaux du LEB est à l'enquête publique. Le dépôt d'un préavis à l'automne 2025 est souhaité afin de permettre le démarrage des travaux début 2026.

Création de la place de rebroussement du Brit

Le projet de la place de rebroussement du Brit est à l'enquête publique. Le dépôt d'un préavis à l'automne 2025 est souhaité afin de permettre le démarrage des travaux début 2026.

Réaménagement du chemin de la Covatannaz

Le projet d'aménagement de la Covatannaz est à l'enquête publique. Le dépôt d'un préavis à l'automne 2025 est souhaité afin de permettre le démarrage des travaux début 2026.

Renaturation du Ruisseau du Tord-Cou

L'étude est bien avancée. L'obtention des accords d'expropriation auprès des propriétaires privés prend du temps. Une étude particulière a été demandée par la DGMR pour la création d'une piste cyclable le long du chemin du Marais.

Réfection des chemins agricoles

L'étude et l'expertise fédérale ont été établies, avec prise en considération des chemins pour des subventions. L'appel d'offre est en cours pour un dépôt de préavis fin 2025, début 2026.

Bâtiments

Complexe scolaire des Esserpys

Un concours de mandat d'étude parallèle est en cours. L'objectif est une ouverture au printemps 2029.

Collège du Rosset

Une étude est en cours pour l'obtention d'un crédit de construction.

Bâtiment de la Voirie

Une étude est en cours pour l'obtention d'un crédit de construction.

6. Rapport n°73/2025 « Réponse au postulat de Monsieur Serge Romanens et consorts concernant l'engagement d'une société privée pour la surveillance du stationnement »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** informe que les trois commissaires de cette commission sont absents ce soir, ce sera Madame Evelyne GERVAIX qui va vous lire les conclusions de ce rapport.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole afin de procéder à la lecture des conclusions de celui-ci.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce rapport.

Aucune demande de prise de parole n'est faite.

Le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Romanel- sur- Lausanne

- vu le rapport municipal n°73 2025 adopté en séance de municipalité du 3 mars 2025
- où est le rapport des commissions consultées
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Monsieur Serge Romanens et consorts.

- **Le Conseil prend acte a une grande majorité, moins un avis contraire**

7. Préavis n°74/2025 « Demande de crédit de construction de 235 000 francs pour un écopoint avec conteneur enterré au chemin de Sous-Mont »

Le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission Technique pour la lecture.

Monsieur le Conseiller **François MORIER** procède à la lecture du rapport.

Le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à la Commission des Finances.

Madame la Conseillère **Filomène GARCIA** procède à la lecture de celui-ci.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion au sujet de ce Préavis.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude BÜNZLI** prend la parole.

Il a juste une petite question. Il se souvient qu'il y a très longtemps le Conseil avait voté une sorte de crédit cadre concernant ces écopoints avec un budget qui était de l'ordre de 1,5 millions. Il aimerait bien savoir où est-ce qu'on en est par rapport à ce budget qui avait été voté il y a très longtemps peut-être 8 ans ? On avait effectivement à ce moment-là évoqué qu'il y aurait un certain nombre d'écopoints, celui-là coûte passablement cher donc j'aimerais savoir où on en est par rapport à ce budget initialement prévu pour tous les écopoints.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Il pense que c'est du marché public de l'achat des 50 conteneurs enterrés auquel Monsieur le Conseiller Jean-Claude BÜNZLI fait référence. Dans l'ensemble il y a 50 conteneurs enterrés moins les 10 qui ont été mis à la maison de commune moins ceux qui ont été mis au chemin des Ecureuils moins ceux qu'il y aura au chemin de Sous-Mont.

Budgétairement parlant on est à CHF 12 500.00 par conteneur enterré, Il n'a pas les chiffres sous les yeux mais effectivement il s'agit du préavis que vous aviez voté, puis chaque fois retranché des CHF 12 500.00 si c'est bien votre question.

Pas d'autre question.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne,

- vu le préavis municipal numéro 74 /2025 adopté en séance de Municipalité du 28 avril 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accepter le Préavis municipal 74 /2025 tel que présenté
- d'accorder un crédit de 235' 000.00 CHF pour la construction d'un écopoint avec conteneur enterré au chemin de Sous-Mont ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou au besoin sous les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond d'endettement.
- **Ce Préavis est accepté à l'unanimité.**

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole. Il remercie le Conseil pour l'acceptation du Préavis, il est très content de pouvoir mettre à disposition de ce quartier cette nouvelle et propre infrastructure.

8. Préavis municipal N° 75 /2025 « Demande de crédit complémentaire et modification au budget 2025 pour l'Auberge communale de la Charrue »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission des Finances.

Madame la Conseillère **Ariane MORAND** procède à la lecture du rapport.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce Préavis.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** prend la parole.

Si elle a bien compris, cette entreprise encaissera l'argent mais ne donnera aucune garantie. Il se peut que l'Auberge soit encore vide dans 5 ans ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Effectivement nous avons dû faire appel à un prestataire pour trouver un restaurateur et afin d'avoir une situation pérenne. Pour ce faire, on s'adresse à un spécialiste qui est Gastroconsult et effectivement ils ne peuvent pas nous garantir qu'ils vont nécessairement trouver quelqu'un. Il pense qu'aucun mandataire ne peut garantir ceci. Nous comme Municipaux et Municipales, n'avons pas les compétences pour le faire donc nous devons bien passer par un mandataire et ce mandataire est un spécialiste. Il y a le mandataire Gastroconsult et on a un 2^{ème} mandataire qui lui est chargé de faire l'inventaire de ce qui appartient à la Commune. Une petite réserve a été prise car il y a peut-être aussi des frais supplémentaires. Il peut y avoir des frais administratifs, on préfère être honnête avec ça et puis essayer d'être sûr que ce soit le bon choix.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude BÜNZLI** prend la parole.

Il souhaite rebondir sur la question précédente et savoir si la Municipalité a une vision pour la Charrue, c'est-à-dire quel est le mandat qui a été donné à Gastroconsult, sur ce point, il est tout à fait d'accord que c'est une très bonne idée de s'adresser à cette société, mais il pense qu'il faut aussi avoir une vision. Est-ce qu'on veut avoir de nouveau une exploitation comme on l'avait avec la Charrue et la petite Charrue, est-ce qu'on intègre certaines réflexions, qui n'ont pas encore été traitées, il y a aussi un postulat déposé par Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Nous avons eu plusieurs échanges avec Gastroconsult. Les différents restaurateurs que nous avons eus jusqu'à maintenant voulaient la petite Charrue mais ne l'ont pas vraiment exploitée. Pour nous la priorité est de pouvoir trouver un restaurateur pour reprendre le restaurant de la Charrue. Pour répondre concernant la petite Charrue, nous étudions plusieurs possibilités, peut-être la louer pour un local, une épicerie ou autre, à voir, il y a pleins de solutions.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Une réflexion lui vient à l'esprit sur la dimension temporelle, si Gastroconsult trouve un commerçant demain qui est capable de reprendre, c'est très bien, nous aurons des loyers payés. Cependant, au vu de l'environnement actuel autour de la Charrue, cela risque d'être compliqué. Sa question est simplement de savoir si vous avez fixé une date idéale d'arrivée de ce nouveau commerçant en lien avec les travaux actuels ? Ces travaux sont potentiellement un conflit pour la personne qui va reprendre.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Effectivement après les échanges avec Gastroconsult, le temps qu'ils trouvent trois candidats à nous proposer, le temps que nous faisons notre choix, il se passera 6 à 9 mois. D'ici fin d'année, il y aura moins de travaux vers le LEB car il serait difficile à un restaurateur de reprendre l'établissement avec tous ces travaux et le manque de parking. Pour nous l'attente de 6 à 9 mois ne nous a pas effrayé.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole.

Il souhaite revenir sur le Préavis en question. Il a une interrogation, à la lecture si on parle bien du bâtiment lui-même, on parle de deux objets différents dans le même Préavis. Vous me direz qu'on parle de petits montants mais c'est juste le principe qu'il ne comprend pas. Pourquoi regrouper Gastroconsult, la demande de crédit respectivement l'amendement ou la rectification des loyers de fermage qui est demandé et proposé dans le cadre de ce Préavis ? Un autre élément qui l'a interpellé, puisqu'il connaît bien le dossier dans les détails, il souhaiterait savoir exactement quelle était l'état, ou la teneur du dossier, qui a été remis à la Commission des Finances pour pouvoir examiner ce Préavis ? Quels étaient les éléments à sa disposition afin qu'elle puisse arriver à la conclusion de son rapport ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Effectivement il n'était pas nécessaire de le mettre dans le Préavis, puisqu'un budget s'il n'est pas dépensé, il ne l'est pas et ça s'arrête là. C'était pour montrer au compte 2025 que nous n'aurons pas une trop grande différence. Concernant les éléments qui ont été donnés, il n'a pas la réponse, il suggère de demander au Président de la Commission des Finances.

Monsieur Le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** prend la parole.

La COFIN s'est basée sur peu d'éléments. Ils n'ont pas été creuser dans les comptes de la Charrue, ils se sont basés sur le Préavis, sur le fait que les montants étaient déjà engagés, que l'approche leur semblait totalement sensée d'un point de vue financier et de résolution d'un problème existant.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

Il demande s'il y aura un Préavis pour le changement de chaudière, puisqu'il faudra la changer avant le nouveau repreneur ?

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Nous aimerions faire le tour du propriétaire avant car il est possible que nous allons devoir faire la peinture également etc... Effectivement nous reviendrons vers vous avec un Préavis avec tous ces travaux à envisager pour le futur repreneur.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole.

Il fait une synthèse de ce qu'il a compris. Il comprend, peut-être à tort, que la Commission des Finances n'était pas en capacité d'analyser le montant des loyers des charges impayées par la Nouvelle Charrue SA depuis la date de cession de ses activités, de la radiation du registre du commerce, elle n'a pas pu analyser ni examiner les mesures entreprises pour recouvrer les montants en question par les locataires, co-locataires et copreneurs solidaires, qu'elle n'a pas obtenue de justification quant à une renonciation ou pas de recouvrement de ses créances, qu'il n'y a pas eu d'analyse de risque des prescriptions des créances des loyers, qu'il n'y a pas eu d'examen de respect de principe de bonne administration financière selon la loi sur les communes.

Il est un peu étonné de la conclusion et du traitement du dossier, personnellement il votera contre sur ce Préavis et des conclusions de la Commission des Finances.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** prend la parole.

Pour répondre à Monsieur le Conseiller Henri PISANI sur les informations manquantes, il pense qu'aujourd'hui on vote de manière à trouver une solution pour le futur. Nous avons effectivement posé des questions et avons eu des réponses intéressantes, mais cela n'influençait pas du tout sur la décision à prendre sur ce Préavis. Peut-être cela mériterait de fouiller davantage pour savoir d'où vient la faute, mais ça ne nous avancerait pas du tout sur le sujet de Monsieur Henri PISANI.

Monsieur le Président Guillaume DERIAZ procède à la lecture des conclusions du Préavis.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N° 75/2025 adopté en séance de Municipalité du 28 avril 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accepter le préavis municipal N° 75/2025 tel que présenté ;
 2. d'accorder les modifications suivantes au Budget 2025 ;
 - accorder un crédit complémentaire à la ligne « 96301.3132.00 Honoraires conseils externes » de CHF 35'000.00 ;
 - diminuer les revenus escomptés à la ligne « 96301.4472.00 Loyers et fermages des immeubles du PF » de CHF 27'500.00
- **Préavis accepté à la majorité, moins 5 avis contraires et 4 abstentions.**

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et remercie pour ce vote. Il souhaite qu'avec ce mandat la Municipalité aura la possibilité de trouver un restaurateur espéré.

9. Rapport N°76/2025 « Réponse au postulat de Madame Nadia PISANI BEN NSIR concernant la réaffectation totale ou partielle de l'Auberge de la Charrue en lieu d'accueil ou cantine scolaire »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc en charge de l'analyse de ce rapport.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole et souhaite faire une remarque avant de lire son rapport.

Avant de rédiger ce rapport, vous priant de refuser de prendre acte de la réponse de la Municipalité, elle a pris contact avec le service des communes. L'idée initiale, quand le sujet a été discuté avec Madame Jennifer DAGON et Monsieur Patrick OPPLIGER lors de la séance, était d'accepter une réponse partielle, tout ce qui était dit ne satisfaisait pas la Commission, mais ceci n'est pas possible., Il s'agit soit de prendre acte de la réponse, soit de refuser. Il n'y a pas d'autre choix, c'est la raison pour laquelle la Commission propose de refuser la réponse car les commissaires n'étaient pas tous d'accord.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** procède à la lecture des conclusions du rapport.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce rapport.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

Il s'adresse à Monsieur le Président et au Bureau. Il est surpris de la conclusion de ce Postulat, car selon ses propres recherches, ayant été lui-même Président du Conseil, un Postulat selon la loi sur les communes ne peut pas être accepté ou refusé mais uniquement « pris acte ou pas ». Quand il est pris acte, cela ne veut pas dire qu'il est accepté mais seulement qu'il doit y avoir une réponse de la Municipalité. Si les Postulants ne sont pas d'accord avec la conclusion de la Municipalité, ils peuvent déposer un autre Postulat ou une motion qui est plus contraignante, mais le Postulat n'amène qu'à une réponse de la Municipalité et que le Conseil a pris acte du Postulat. Vu qu'il n'est plus Président, il laisse le soin au Président de répondre à cela.

Le Président **Guillaume DERIAZ** explique qu'effectivement nous allons voter « prendre acte de la réponse au Postulat » .

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** aimerait que le Président explique bien aux Conseillers la différence entre prendre acte de la réponse au Postulat et accepter.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** explique que le Conseil va voter la réponse de la Municipalité, « oui ou non ». Si la Postulante n'est pas d'accord avec la réponse de la Municipalité, elle peut redéposer un Postulat.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Il remercie pour les précisions juridiques. Il a trouvé intéressant les réflexions de la Commission Technique, mais sur un plan financier, cela ne valait pas le coup de le faire et c'est la raison pour laquelle il a compris la réponse de la Municipalité à ce Postulat.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole.

Elle confirme les dires du Président, au sujet du vote de ce soir, le fait d'accepter ou pas la réponse de la Municipalité. Elle peut également redéposer un Postulat si elle en avait le souhait. Pour répondre à Monsieur le Conseiller Olivier BOVEY, il n'y a pas de frais à la petite Charrue, juste les toilettes à refaire, aucun frais n'est à prévoir. Pour les repas, ils se feraient livrer et d'ailleurs tout le monde sait qu'un local inutilisé pendant un certain temps s'abîme, donc il vaudrait mieux l'utiliser d'autant plus que nous allons devoir déplacer tout ce qui a été fait au Rosset, puisqu'il y a un Préavis, et nous allons devoir mettre les enfants dans des containers. Pourquoi ne pas les mettre dans ce local, même si le prochain restaurateur reprend la Charrue, il pourrait éventuellement livrer les repas d'autant plus, comme expliqué par Monsieur le Municipal Denis FAVRE, la petite Charrue et la Charrue seraient éventuellement séparées.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** reprend la parole et explique que le Postulat est très intéressant, juste que pour faire un réfectoire pour les enfants demanderait des frais, comme vous le dites, des toilettes, des règles d'hygiène à respecter etc... c'est juste que nous le trouvons un peu compliqué.

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole et explique qu'effectivement l'idée est très intéressante, c'est juste que la petite Charrue est trop petite. Nous avons 66 enfants, on ne peut pas séparer dans la petite Charrue. D'avoir 50 enfants dans la petite Charrue serait difficile pour le personnel qui s'en occuperait.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Il ne sait pas s'il faut mettre les enfants ou autre chose, mais puisque la petite Charrue sera séparée, de toute façon il y aura des frais à prévoir. Nous avons pensé à l'époque à un bowling, ou une salle pour les personnes âgées afin de jouer aux cartes etc.. Quoi qu'il en soit il y aura des frais à prévoir. Il faut l'utiliser quoi qu'il arrive.

Madame la Conseillère **Aurélie FAYET** prend la parole.

Pour revenir sur la remarque de Madame la Municipale Jennifer DAGON, actuellement il y a 30 places au réfectoire et dans notre rapport, nous pensions descendre uniquement ceux-là et pourvoir rajouter 20 places supplémentaires afin d'en avoir 50. La remise en conformité d'un réfectoire n'est pas liée à la même convention qu'on a à l'AJENOL. Remettre en ordre des toilettes ne doit pas coûter beaucoup, selon elle.

Le Président **Guillaume DERIAZ** procède à la lecture des conclusions de ce rapport.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°76/2025 adopté en séance de Municipalité du 28 avril 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet porté à l'ordre du jour ;

décide :

- de prendre acte qu'il est ainsi répondu à la proposition déposée par Mme Pisani Ben Nsir concernant la réaffectation totale ou partielle de la Charrue en lieu d'accueil ou cantine scolaire.
- **Le Conseil prend acte avec 28 oui, 14 non et 2 abstentions.**

9. Préavis N°77/2025 « Demande de crédit de CHF 83'000,00 pour la mise à jour des réseaux informatique »

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission Technique.

Monsieur le Conseiller **Christian BOVEY** prend la parole et procède à la lecture des conclusions.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au Président de la COFIN.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** prend la parole et procède à la lecture de son rapport. Il explique qu'il ne va pas tout lire, mais souhaite lire quelques passages afin de justifier le refus de ce Préavis. (A voir rapport sur le site internet)

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole à Monsieur le Municipal Denis FAVRE.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole.

Suite à la lecture du rapport de Monsieur le Président de la Commission des Finances, Monsieur le Municipal Denis FAVRE explique que sur celui-ci, il est fait mention que la Municipalité a refusé de remettre des documents concernant les offres pour la réalisation des modifications au réseau wifi. Il prend entièrement la responsabilité, en ce moment, c'était un instant de mauvaise humeur lorsqu'il était question de ne pas remettre ces documents à la Commission des Finances. Il s'excuse auprès de la Commission des Finances ainsi que du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Le comité de l'EIR et un certain nombre de ses membres, se basant sur l'article 73 du règlement de notre Conseil communal, demande que la discussion porte d'abord

exclusivement sur l'entrée en matière ou non de ce Préavis sans aborder le fond du projet. Le comité a été surpris d'apprendre, en lisant le rapport de la Commission des Finances, que la Municipalité a refusé de transmettre les documents demandés notamment le devis qu'elle demandait, cela serait la raison principale du refus de Préavis malgré le fait qu'elle estime que les montants sont engageables. Selon l'avis du comité, une discussion doit avoir lieu entre les personnes concernées, hors Conseil communal, afin qu'un mode de fonctionnement permettant la démocratie de fonctionner soit trouvée. C'est la raison pour laquelle le comité et d'autres membres demandent que soit voté une entrée en matière ou non de ce Préavis avant d'en discuter du fond du projet. En termes de recommandation, le comité vous recommande de refuser l'entrée en matière et garde espoir que de futurs échanges d'informations permettront à la COFIN de prendre sa décision en toute connaissance de cause lorsque ce Préavis sera à nouveau présenté lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et explique que puisque l'article 73 a été demandé, le conseil devra procéder d'abord à la discussion de l'entrée en matière ou non de ce Préavis, puis il y aura le vote. Si le vote est la non entrée en matière, ce Préavis sera reporté à une autre date.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur l'entrée en matière ou pas de ce Préavis.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude BÜNZLI** prend la parole.

Il croit qu'effectivement au vu de la situation, nous avons un rapport positif et un rapport négatif, une commission n'a pas pu effectuer son travail, donc, selon lui, il est absolument clair qu'il ne rentre pas en matière.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

D'abord, il félicite la prise de parole de Monsieur le Municipal Denis FAVRE car sa position n'est pas facile.

Certains sont peut-être pressés de finir ce Conseil, cela n'empêche qu'il y a deux ou trois choses qui peuvent être dites avant d'entrée en matière qui ne préjugent pas de la non entrée en matière. Il prend la parole afin d'expliquer que la Commission Technique, dans son rapport, n'a pas mis d'amendement mais il y a une chose avec laquelle nous n'avons pas été d'accord avec la Municipalité, comme discuté avec Monsieur le Municipal. Il y avait deux possibilités pour la facturation des heures, soit on pouvait avoir un montant de CHF 180.00 facturé aux heures réelles soit un pack de CHF 150.00 de l'heure. Une fois ce pack à CHF 150.00 de l'heure acheté, même si toutes les heures ne sont pas utilisées pour ce Préavis, les heures peuvent être utilisées par la commune, mais au moins on aurait une réduction de 20%. C'est pour cela qu'il donne son avis à la Municipalité afin que si le Conseil vote la non entrée en matière et qu'elle doit revenir avec ce Préavis, elle puisse éventuellement apporter quelques modifications sur celui-ci et mettre ce pack de CHF 150.00.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** prend la parole et explique que la prise de parole de Monsieur le Conseiller Thierry HENRY n'était pas nécessaire car nous devons voter d'abord l'entrée en matière ou non de ce Préavis. Il remercie de respecter cela.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Il souhaite juste relire le 2^{ème} paragraphe de l'article 73. Si la demande en est faite, la discussion est portée exclusivement sur l'entrée en matière ou de non entrée en matière de ce Préavis qui est alors soumise au vote du Conseil. Donc Monsieur Thierry HENRY a parlé de CHF 150.00 ou CHF 180.00 mais ce n'est pas la discussion à ce stade puisque cela fait partie du projet.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** prend la parole.

Tout d'abord, il remercie Monsieur Denis FAVRE et se réjouit de continuer à avoir une bonne collaboration. Par rapport à l'entrée en matière pour avoir lu en détail le rapport de la Commission Technique est très intéressante. Cette dernière a parlé d'aspect financier également, d'ailleurs il ne trouve pas normal car ce n'est pas son devoir mais la plupart des sujets financiers ont été abordés sur ce rapport et je ne m'oppose pas à l'entrée en matière de Préavis.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole et remercie Monsieur le Municipal Denis FAVRE pour sa prise de parole.

De son point de vue, il serait élégant de la part de la Municipalité de retirer ce Préavis car même si nous acceptons d'entrer en matière sur celui-ci, nous allons certainement le refuser.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle que nous ne devons pas anticiper les votes.

Monsieur **Jean-Claude PISANI** explique jute qu'il y a une 3^{ème} option et c'est celle de retirer ce Préavis.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

Le but était simplement d'expliquer les corrections éventuelles à apporter sur ce Préavis. Il est bien que les Commissions aient tous les détails, selon lui.

- **Le Conseil refuse l'entrée en matière sur le Préavis avec 33 avis contraires, 5 oui et 6 abstentions**

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole et explique que la Municipalité va revenir au plus vite avec ce Préavis avec les éléments discutés afin que ce Préavis passe rapidement pour la sécurité et le fonctionnement du wifi à la Villageoise. Il remercie les deux Commissions pour leur travail et particulièrement la Commission Technique.

Motion, Postulats, interpellations, projets rédigés

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** prend la parole et dépose un Postulat. Il procède à la lecture de celui-ci.

Quelle politique pour notre jeunesse ? (Postulat complet en ligne sur le site)

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce Postulat.

Pas de question.

Vote sur la recevabilité de ce Postulat.

- **Postulat est recevable**

Vote pour le à la Municipalité.

- **Le Postulat est renvoyé à la Municipalité à l'unanimité**

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole et dépose un Postulat.
Il procède à la lecture de celui-ci.

Postulat demandant un soutien au mouvement junior du FC Romanel et proposant de réfléchir à la mise en place d'une politique de subvention des associations de la Commune (Postulat complet en ligne sur le site)

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce Postulat et précise que les discussions ne doivent pas dévier sur le Préavis 81/2025 à venir.

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** prend la parole.

Il remercie Monsieur le Conseiller Olivier BOVEY pour la présentation de ce Postulat et à titre personnel il le soutient. C'est juste un peu dommage de venir avec l'urgence aujourd'hui, mais c'est de la faute des Conseillers, il y a une urgence aujourd'hui et il y aurait surtout une vision globale dans le futur et c'est ce que présente ce Postulat. Il permettra à la Municipalité de présenter une étude globale et ce dont on a besoin pour le futur.

Vote sur la recevabilité de ce Postulat.

- **Le Postulat est recevable**

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle que la discussion est toujours ouverte sur ce Postulat.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** prend la parole.

Il ne pense pas que la publication du Préavis N° 81/2025 nous met dans l'urgence de réagir, c'est juste l'opportunité et l'occasion de parler du futur et d'une aide aux activités. Il doit dire

qu'au moment du budget, en Commission des Finances, le fait que le système de subvention pour les sociétés locales manquait de transparence a été mentionné, que les règles de distribution et les critères de demandes manquaient de transparence. Il est très positif quant à la mise en place d'un règlement pour cela, et à titre personnel, il soutient ce Postulat.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Il soutient ce Postulat et ce n'est pas parce qu'il soutient le foot mais simplement qu'il trouve ce Postulat super.

Vote pour le revoie à la Municipalité

- **Ce Postulat est renvoyé à la Municipalité à la majorité, moins une abstention**

10. Information et présentations des Commissions permanentes au Conseil communal

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** prend la parole.

Elle a assisté le 20 mai 2025 à la 33^{ème} assemblée générale de l'AJENOL à Jouxens, elle était la seule représentante de Romanel-sur-Lausanne, le quorum a été atteint de justesse mais nous avons quand même décidé de voter les différents points à l'ordre du jour.

- a) L'adoption du rapport d'activité et des comptes 2024.
- b) L'adoption du budget 2026 (2025 ayant déjà été accepté en automne dernier).
- c) Quelques modifications minimales des statuts du réseau AJENOL qui ont été acceptées.
- d) Une augmentation des charges administratives due au changement du système informatique sur la gestion des absences, la facturation et tout ce qui s'en suit du réseau notamment les mamans de jour. Également le coût par habitant a augmenté qui n'a pas été répercuté jusqu'à présent mais maintenant il va l'être.
- e) Par rapport au repas, avec l'augmentation du coût de la vie, ils ont décidé d'augmenter de 50 ct l'argent qu'ils versent par repas pour les enfants aux AMF dès août 2025.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Le 18 juin 2025 l'ASIGOS se réunira pour voter le règlement qui a été mis en place par le Bureau et il y aura aussi les comptes et la gestion de l'année.

Propositions individuelles et divers

Monsieur le Conseiller **Luis BORDA** prend la parole.

Il souhaite rebondir sur la votation du Conseil, lors de laquelle il a été pris acte d'une réponse à un Postulat. Il aimerait savoir si nous avons refusé celui-ci, est-ce qu'il y aurait

eu des conséquences aux modifications des procédures ? Quelle est la différence entre prendre acte ou non.

Madame la Conseillère **Nadia PISANI BEN NSIR** prend la parole.

S'étant renseignée plus tôt sur le règlement, elle peut répondre cela :

Si vous aviez refusé de prendre acte de la réponse, elle aurait pu redéposer un Postulat ce soir, hors là le Conseil a accepté de prendre acte et elle ne peut pas redéposer un Postulat sur le même sujet.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** prend la parole.

Elle souhaite nous donner quelques dates, le 30 janvier, 13 février, 10 mars, 2 avril, 27 mai et 4 juin. Ces dates ne sont pas le tirage du loto mais les 6 incidents majeurs qui ont eu lieu en 2025 sur la ligne du LEB depuis le début de l'année. Elle nous épargne la dernière qu'elle a découverte, en ligne tout à l'heure, en préparant son intervention d'aujourd'hui qui n'était pas si importante que cela, il y avait juste une voiture qui était coincée entre les barrières à l'Union-Prilly engendrant à nouveau la suppression des trains. Elle aimerait revenir sur l'incident le plus récent celui du 4 juin : dérangement sur les installations de sécurité dès 07h00 du matin. Plus aucun LEB ne circule sur toute la ligne entre Lausanne et Bercher dans les deux sens, substitution par bus quasi inexistante dans le sens Bercher-Lausanne, ses enfants qui étaient sur le trottoir au centre de Romanel ont vu au moins 5 ou 6 bus monter et aucun descendre, du coup elle a dû prendre la voiture et amener ses enfants à l'école. Le passage à niveau de Romanel était bloqué avec les barrières en bas, d'ailleurs certains habitants, côté ouest, ont été bloqués plus de 30 minutes derrière les barrières qui ne se relevaient pas. Elle continue, évidemment nous sommes en période du mois de juin, donc en période d'examen. Elle a une amie qui habite à Cheseaux, sa fille avait des examens de maths, elle était déjà super stressée, elle a dû se dépêcher de sortir de son lit pour la descendre à l'école, donc examens scolaires, gymnases et universitaires et ce n'est que le sommet de l'iceberg. Certains enfants ont attendu plus de 2 :30 heures un bus pour descendre en classe à Prilly. Le bus prenant les habitants de plusieurs communes arrive évidemment complètement plein à Romanel. Elle nous dit tout cela afin de savoir ce qu'on peut faire au niveau de la Commune car mardi matin la circulation au centre de Romanel était très difficile.

Elle pense que ce n'est pas difficile de faire un plan d'action correctif et préventif, si le LEB ne sait pas comment faire cela, elle se propose volontiers pour aller leur expliquer, afin d'essayer d'anticiper un peu ce genre de problèmes qui malheureusement sont de plus en plus fréquents ces derniers temps. Elle ne serait peut-être pas forcément la seule ce soir à prendre la parole à ce sujet mais elle ne sait pas ce qu'on peut faire au niveau du LEB pour que ces situations n'arrivent plus à ce point-là.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER n'étant pas là ce soir, ce qu'il peut nous dire c'est qu'il a téléphoné à 7 :30 l'autre jour à la personne qui s'occupe des infrastructures du LEB afin de lui exprimer le mécontentement de la Commune et de ses habitants.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole.

Vous avez peut-être remarqué lorsque vous prenez le LEB maintenant depuis Union-Prilly, il y a deux voies qui peuvent circuler dans les deux sens. Il y a des choses qui ont été mises en place qui sont entre autres responsables des incidents sur la circulation du LEB. Vous avez déjà vu aussi qu'au début de cette année le LEB a travaillé à vide durant certains week-ends en mettant les services de bus, donc toutes ces choses-là ont été mises en place, il ne veut pas défendre le LEB mais il sait de quoi il s'agit. Concernant les incidents c'est là qu'on se rend compte que la technologie évolue, au niveau des installations de sécurité les incidents étaient en fait liés à une mise à jour du système informatique de supervision, donc ça veut dire que maintenant les choses sont telles qu'à l'époque l'exploitation n'avait pas de système qui lui permettait de voir tous les trains sur la ligne maintenant ça existe, ça veut dire que si l'exploitation n'a plus la vue ça veut dire qu'elle arrête les trains A partir du moment où vous arrêtez les trains, il faut mettre des bus en place. Tout cela veut dire que les choses évoluent, toutes les installations du LEB gentiment mais sûrement sont en passe d'être à jour, le prochain qui sera encore à mettre à jour est Jouxten. Rappelez-vous quand même que le LEB, si je ne me trompe pas l'année passée, c'était le train le plus à l'heure de Suisse. Ils ont clairement perdu cette année, mais ça veut dire que je pense qu'ils vont tout faire pour retrouver ça et puis que malheureusement, ce n'est jamais chouette mais les choses avancent. Ils ont changé toutes les installations de sécurité à nouveau, il n'entre pas sur le côté financier mais il nous rappelle que les gares de Cheseaux, de Romanel-sur-Lausanne, de Jouxten et d'Union-Prilly ont été mises à jour en 2013 et que normalement la durée de vie de ces systèmes-là est de plus de 20 ans et que 10 ans plus tard environ tout a été remis à jour, donc les gares ont été totalement refaites. Tout le reste est en service et fonctionne, laissez-leur encore régler quelques soucis.

Madame la Conseillère **Aurélien FAYET** prend la parole.

C'était juste pour dire que ce n'était pas logique que des bus partent de Lausanne le matin alors que les gens viennent de plutôt de l'extérieur, il faudrait avoir des bus posés à Echallens qui sont prêts à faire le trajet inverse.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** prend la parole.

Pour ceux qui ne savent pas, son conjoint est chauffeur TL et il était coincé au LEB alors qu'il était chauffeur sur un des bus de remplacement. Il était censé prendre le LEB pour aller prendre une des navettes qui devait monter, donc il a dû revenir prendre la voiture et d'ailleurs ils étaient trois chauffeurs dans la même situation. Également, les bus donc les TL ont un problème actuellement c'est qu'ils n'ont pas assez de bus pour pouvoir se permettre d'en envoyer en réserve.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend la parole.

Pour lui ce ne sont pas les bus qui le questionnent, ce sont plutôt les trains. Comment est-ce possible que les barrières étaient bloquées alors que nous n'avions pas de trains. Il a fait tous les arrêts et c'était pareil partout, heureusement qu'il n'y a pas eu d'infarctus car 45 minutes les barrières étaient en bas.

Au sujet des travaux routiers, il était prévu l'alternance des feux mais celui-ci a été loupé car l'alternance n'a pas eu lieu. En revanche, le feu qui est devant l'ancienne poste, qui est rouge mais qui clignote à partir de 17 :00 heure ne va pas. Les gens qui remontent doivent s'arrêter et ceux qui doivent repartir vers le Lussex ne peuvent pas passer car les autres sont arrêtés. A son avis il faudrait simplement supprimer le feu devant la poste car il ne sert à rien.

Nous ne devons pas parler du Préavis du foot, mais il est public sur le site et il y a une phrase qui le concerne personnellement qui est la suivante :

Les problèmes sont dus, en partie, par des charges très importantes liées aux festivités du 50^{ème} anniversaires dont le budget n'a pas été correctement évalué et dont les coûts ont explosé.

Il était Président du comité du 50^{ème}, il nous sortira les chiffres dans 15 jours, mais ceci est un mensonge, il considère cela comme malhonnête et qualifie ceci comme une calomnie et diffamation. Il ne comprend pas pourquoi la Municipalité a écrit cela dans son rapport et donc demande officiellement, ce soir, un démenti par rapport à ce point.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** prend la parole.

Il revient sur les communications de la Municipalité, sur le point « route et signalisation » où il est précisé que la CUR est en possession du remarquable rapport du bureau technique de Transitec qui date du 2 novembre 2021. Ce qu'il souhaite juste savoir, ayant parcouru les 47 pages, il n'a vu aucun comptage, aucun tableau, aucune vitesse. Est-ce qu'il a une annexe qui n'est pas scannée sur le site ou bien est-ce que c'est volontaire car ce rapport est assez, dirigé, dans ce qu'on va nous servir ou nous demander d'adopter dans les non-vitesses Romanelloise ? Il pense que c'est important d'avoir des éléments de comptage, des éléments techniques qui permettent d'avoir une vision exhaustive. Il demande juste s'il y a une annexe à quelque part que nous pouvons trouver ?

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole et explique que d'après lui il n'y a pas d'annexe.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole.

Elle va continuer sur le haut du village, le réaménagement du Chemin des Terreaux et revient sur les communications de la Municipalité qu'elle remercie. Le projet a été validé par la Municipalité, la CUR a été convoquée en vue de la transmission à la DGMR pour la

suite de la procédure. Elle est allée relire le Préavis, « un ralentissement significatif des véhicules tout en maintenant une législation de vitesse à 50 km/h, tant que le Barreau de Fontany n'est pas réalisé ». Cela veut dire, si elle a bien compris, que le Chemin des Terreaux va rester à 50 km/h. Elle a repris le PV du 21 mars 2024 où Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demandait quelles solutions seront proposées par la Municipalité pour ralentir le trafic sur ce chemin, ce dont Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER nous répond que les solutions viendront après l'étude selon la même marche à suivre qu'au Chemin de la Covatannaz, peut-être des ralentisseurs ou des chicanes mais éviter des gendarmes couchés de 40 cm de haut, elle cite ses propos.

Elle a bien compris que ce chemin va rester à cette vitesse et elle a donc deux questions à ce sujet :

1. Pourquoi est-ce que le Barreau de Fontany est lié à ce que nous allons laisser ce chemin à 50 Km/ h ?
2. Elle a besoin de renseignements, de détails complémentaires, de la part de la Municipalité ou de la CUR, car ce n'est pas suffisant de dire que le projet a été validé. Quel projet ? Qu'est ce qui a été prévu et ce qu'on entend par ralentisseur ?

Monsieur le Municipale **Blaise JAUNIN** prend la parole

Avant que probablement le Président de la CUR ou un de ses membres qui était avec nous hier soir prenne la parole, il souhaite juste informer qu'après avoir validé un projet en Municipalité, les premiers que la Municipalité a informé c'est la CUR. D'ailleurs vous pouvez en faire partie, vous auriez la possibilité d'avoir toutes les informations, les mesures qui sont prises pour ralentir le trafic en autre, pourquoi ce chemin doit rester à 50 km/h tant que le Barreau de Fontany n'est pas encore fait et pourquoi on questionne la CUR pour avoir des renseignements pour modifier notre planning, ensuite on envoie à la DGMR pour accord et c'est à ce moment-là que vous serez informée en détail.

Monsieur le Conseiller **François MORIER** prend la parole

En tant que Président de la CUR, il n'était pas présent hier soir mais cela dit, il s'est entretenu avec ses collègues. Effectivement, il y a eu une présentation d'une proposition qui doit être conforme à la loi. La CUR n'est pas décisif, s'il y a un Préavis la CUR donne son avis, si ça ne va pas dans un Préavis ça reste dans la confidentialité de notre conversation. Il y a une hiérarchie des routes, des routes principales et des routes secondaires, malheureusement le Chemin des Terreaux est encore aujourd'hui une route de contournement, une route de cette structure ne peut être en dessous de 50 km/h actuellement. Il est désolé pour les gens qui habitent sur ce chemin, il y a des gens qui habitent sur une route cantonale et se plaignent du bruit mais c'est une route cantonale. Nous travaillons à améliorer cela, il y a beaucoup d'efforts qui vont être fait prochainement et ces prochaines années parce qu'une fois que le Barreau de la Sauge et le Barreau de Fontany seront faits, il y aura une alternative de contournement, donc on pourra dire que les gros camions ne passeront plus sur ce chemin et là on pourra faire quelque chose de sérieux mais en attendant ça restera des mesurètes et c'est le meilleur qu'on puisse faire. On doit être légal, on n'a même pas pu mettre un passage piéton au Chemin de la Judée alors qu'il est évident qu'il y a un nombre incalculable de personnes qui traversent là et on ne peut même pas le faire.

Monsieur le Conseiller **Luis BORDA** prend la parole.

Il peut apporter quelque chose qui va plaire, effectivement ce chemin va rester à 50 km/h, l'objectif réel sera de rendre ce chemin à 30 km/h.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole.

Il indique juste à titre information, la CUR est consultée mais elle n'a pas de documents qui lui sont transmis après la séance. Nous pouvons vous dire ce que nous avons vu, mais nous n'avons rien à vous montrer. Comme nous vous le disons des aménagements vont être mis en place optiquement pour faire ralentir la vitesse mais de base pour le moment ça restera à 50 km/h. Nous allons aussi essayer de mettre en place des trottoirs supplémentaires mais tout cela est à l'étude pour le moment.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** prend la parole.

Elle demandait juste des informations sur ce qui va se faire mais apparemment ce n'est pas possible. On a une demande de la population qui s'impatiente. Elle trouve qu'il manque de transparence, et aimerait bien qu'on nous dise ce qui va être fait. On ne sait pas ce qui est prévu, on ne sait pas où on va et elle comprend que les véhicules doivent passer par là, ça je ne discute pas, mais comment vont-ils passer ? Et on parle d'une route de contournement mais elle nous rappelle que c'est le Chemin des Terreaux.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Il y a ce qu'on désire et ce que l'autorité supérieure nous impose. Pour le moment, nous sommes au stade du souhait, on souhaite passer d'une route à 50 km/h avec des ralentisseurs pour qu'elle soit prête à être une zone à 30 km/h le moment venu. Le moment venu sera quand le barreau de Fontany et la Sauge seront prêts. On souhaite que la DGMR nous donne une réponse formelle sur ce qu'on peut faire. Alors évidemment qu'on ne va pas promettre aux habitants ce qui ne peut pas être tenu.

Madame la Conseillère **Ariane MORAND** prend la parole.

Elle a juste une question : cela fait bientôt 10 ans qu'il y a une moto qui traîne juste dans le contour, on la déplace sur la route, sans plaque, qui est complètement en train de couler et elle aimerait savoir ce qu'on peut faire car la concierge dit qu'elle ne peut rien faire. Il y a d'ailleurs plein d'autres véhicules abandonnés.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Pour les voitures et les motos, si elles sont sur le chemin public, c'est le travail de Monsieur Cornu, si elles sont sur le domaine privé, il est de la compétence du concierge ou de la régie.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** prend la parole.

Une question sur les travaux qui perdurent sur la route de Lausanne. Sur le site du LEB, ils annonçaient des travaux entre le 10 mars et le 21 avril, donc 6 semaines, avec une prolongation des feux jusqu'au 23 mai. Nous sommes le 5 juin et il y a toujours ces feux. Savez-vous pourquoi et avez-vous des explications et jusqu'à quand il y aura ces feux ?

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

On ne peut pas vous répondre pour le moment. Nous vous répondrons le 19 juin ou peut-être avant au téléphone.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude BÜNZLI** prend la parole.

Il a été un peu étonné de la réponse de Monsieur le Municipal Blaise JAUNIN sur la question concernant le rapport de Transitec disant qu'il n'y avait pas de tableaux de comptage. Il y a des comptages qui ont été faits et on devrait avoir ces tableaux.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole.

Oui, il y a eu certainement des comptages qui ont été faits, mais il ne peut pas nous dire s'ils ont été mis en annexe ou pas.

Pour répondre à la question de Madame Aurélie FAYET, il vient d'avoir la réponse : les feux seront enlevés en fin de semaine prochaine.

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** prend la parole.

Il remercie la Municipalité pour l'organisation de la soirée d'accueil pour les nouveaux habitants qu'elle a faite le 23 mai et pour l'espace qu'elle a laissé à toutes les associations dont celles politiques que nous représentons ici. Cette soirée était très réussie.

Les 5 partis ont organisé le mercredi 11 juin 2025, une séance de présentation avec le soutien du Bureau, donc si vous avez des gens qui ne veulent pas passer par les 5 mouvements et qui veulent les voir en une fois vous pouvez les aiguiller vers cette séance du mercredi 11 juin 2025.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** prend la parole.

Il souhaite remercier pour le plébiscite lié au Postulat de la commission de jeunesse et également il souhaite féliciter l'arrivée de la Commune sur les réseaux sociaux dont WhatsApp.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLE** prend la parole.

Il remercie Monsieur le Conseiller Olivier BOVEY pour la mention de la séance du 11 juin, nous avons fait un beau travail, les 5 groupes, et il vous souhaite à tous la bienvenue à cette séance qui sera très intéressante.

Il a plusieurs questions concernant la journée des nouveaux habitants. Cette journée était très bien mais il se demandait, en souhaitant s'adresser à Madame la Syndique qui n'est pas

là ce soir, comment les personnes ont été invitées, combien ont reçu l'invitation et combien sont venues ?

Il croit avoir vu l'invitation et aucune mention de repas était dessus sauf erreur de sa part. Comment souhaiter la bienvenue à beaucoup de nouveaux habitants étant étrangers et musulmans alors qu'il est proposé un menu avec de la viande de porc ? Certains se sont sentis rejetés et ont pris cela pour une non bienvenue.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance.

Guillaume DERIAZ

Président du Conseil communal



Romain BIRBAUM

Secrétaire du Conseil communal
Fonction assurée par le Vice-
Président du Conseil en l'absence
de la Secrétaire Mme Ismajli

Séance levée à 22 :21
Romanel, le 05 juin 2025

Prochaine séance :
Jeudi 19 juin 2025 à 19 : 00 heures